

MON AFFECTATION ET MON INSCRIPTION AU LYCÉE

J'ai reçu mon affectation,
dans mon futur établissement !
J'ai jusqu'au 2 juillet midi
pour m'inscrire.

Si je passe ce délai, je perds ma
place qui sera attribuée
à un autre élève.

1 POUR TOUS LES FUTURS LYCÉENS

Transmission des résultats du 1^{er} tour
aux familles :
26 juin 2024

Inscription dans le lycée d'affectation (*)
du 26 juin au 2 juillet 2024 – 12 h 00

POUR LA VOIE PROFESSIONNELLE
Les élèves non affectés (**) au 1^{er} tour
participeront au 2nd tour

En cas de besoin, votre
établissement d'origine
reste votre
seul interlocuteur
pour toutes les phases
de la procédure.

2 POUR LA VOIE PROFESSIONNELLE

Transmission des résultats du 2nd tour
aux familles :
9 juillet 2024

Inscription dans le lycée d'affectation (*)
du 10 au 12 juillet 2024 – 12 h 00

3

Un dernier tour aura lieu
le 9 septembre
pour les derniers élèves sans affectation,
en fonction des places disponibles.

Tout élève affecté et non inscrit ne participera pas au 2nd tour .
Une proposition d'affectation ne pourra lui être faite qu'à partir du 9 septembre 2024.

Décret n°2024-109 du 14 février 2024 relatif à l'affectation des élèves au collège et au lycée

(*) Rapprochez-vous du lycée d'accueil pour connaître les heures d'ouverture du secrétariat « élèves ».

(**) Vous devez vous adresser à votre établissement d'origine qui vous accompagnera dans les démarches.